

Salariés CIMPA, SOPRA STERIA GROUP et 2MORO même objectif !

Lors des prochaines élections du CSE (nouveau CE) en novembre 2019, vous aurez à faire un choix décisif très important pour le devenir de vos droits à CIMPA : il s'agit de ne pas se tromper pour ne pas permettre aux syndicats pro-direction d'être majoritaires pendant 4 ans. A défaut, ils pourront signer et imposer des accords d'entreprise défavorables car la Loi permet de renoncer à certains droits par accord. Un vote fort pour AVENIR vous garantit qu'aucun accord négatif pour les salariés ne sera majoritaire. Obtenir vos droits et les défendre sans nuire à l'entreprise, c'est possible, c'est AVENIR ! AVENIR est issu d'une action Intersyndicale Métallurgie mais indépendante. Il a fait ses preuves depuis 2006 au sein du Groupe STERIA (2006) puis dans le Groupe SOPRA STERIA (2014) comme le prouvent :

- plusieurs condamnations judiciaires de l'employeur pour obtenir les droits individuels et collectifs des salariés.
- plusieurs accords d'entreprise positifs proposés et signés par AVENIR
- une multitude de transactions ou de règlement amiable de litiges individuels avec la direction

Nous ne sommes ni anti-syndicats, ni anti-direction, ... uniquement 100% salariés, indépendants et engagés.

Suite à l'achat de CIMPA par SOPRA STERIA, vous avez besoin d'un syndicat dédié, solide et fiable pour conserver vos droits sociaux et vos usages qui font la force de CIMPA.

Avec les interactions qui augmentent entre SSG et CIMPA, autant en termes de contrats que d'échange de personnel, il convient d'installer les moyens des salariés pour agir en défense de leurs droits et pour le développement de l'entreprise avec partage des profits.

Dernières actions d'AVENIR :

- 1) Démonstration que pour l'horaire hebdomadaire de 36h50, il faut 11 jours de RTT et non 10 comme l'avait calculé la direction et les syndicats avant l'arrivée d'AVENIR. Les salariés du Groupe SOPRA étaient lésés depuis des années. La direction a admis ce droit grâce à la méthode et aux moyens d'AVENIR.
- 2) Enquêtes sur le stress au travail avec des résultats probants, interventions pour rétablir des situations individuelles parfois intolérables y compris en forçant la direction
- 3) Condamnation des dirigeants pour Entrave sur la non-consultation sur le plan Groupe de transformation RH. Ceci calme les ardeurs. Sans doute, ce plan est à l'œuvre chez CIMPA, AVENIR veille à vos intérêts.
- 4) Action judiciaire collective réussie en 1^{ère} instance et audience en appel (26 septembre 2019 à la Cour d'Appel de Paris) concernant les salaires, le surtemps de trajet, les frais de missions et spécialement le barème km, les cotisations retraites, la cotisation prévoyance ... (Voir le détail sur notre site internet)

Attention aux contrefaçons : certains parlent beaucoup mais n'agissent pas ou peu, de peur de froisser la direction. Nous vous invitons à juger sur les faits, par exemple lors d'un CE SSG, certains élus TRAUD UNION & Cie ont voté contre une Alerte du CE SSG au conseil d'administration sur les heures supplémentaires. Cette Alerte visait à faire reconnaître et à payer les heures supplémentaires réalisées en demandant au conseil d'administration d'intervenir.

Ci-après le formulaire à remplir pour présenter votre candidature à nous retourner par email :

Mme M. Prénom : _____ Nom : _____
Société : CIMPA 2 MORO SOPRA STERIA GROUP Autre : _____
Email : _____ Portable : _____

Souhaite être candidat(e) aux élections professionnelles 2019 sur la Liste du Syndicat AVENIR sopra steria et s'engage en cas d'élection à exercer mon mandat à 100% pour l'intérêt des salariés dans le respect du Code du Travail.

Le / / 2019

Signature : _____



Elections Professionnelles CIMPA 2019

Votre bulletin de candidature AVENIR

Comme élu(e) CIMPA au CSE, vous :

- agirez pour un CSE actif et efficace
- améliorez ses activités sociales et culturelles

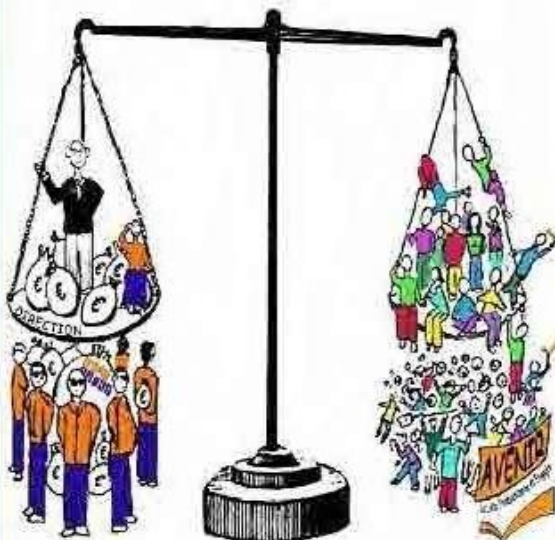
Le Syndicat AVENIR sopra steria a été en 2006 au sein du Groupe.
Il est totalement indépendant de la direction et 100% Engagé auprès des salariés.

Pour les salariés, AVENIR représente un appui qui compte, le consensus, le bon sens et l'action réussie chaque fois qu'il est sollicité dans un dossier individuel ou collectif.

Depuis 2006, AVENIR a défendu des milliers de salariés à l'amiable ou en justice, individuellement ou collectivement avec des actions concrètes et des résultats reconnus.

AVENIR a également favorisé et signé des accords positifs (exemple l'accord d'intéressement, l'accord en faveur des salariés handicapés) et a également organisé les mobilisations chaque fois que les salariés ont eu besoin d'une action d'envergure (action devant la Cour d'Appel pour des milliers de salariés - audience du 26/09/2019) ou ciblée comme l'obtention du sur-intéressement en 2019).

Rôle, attentes et moyens :



Le rôle des futurs élus du CSE est de gérer les activités sociales (budgets conséquents), l'évolution de CIMPA les droits économiques et sociaux des salariés et les augmentations.

L'attente des salariés et d'AVENIR se limite à des élus honnêtes et efficaces pendant ce mandat de 4 ans. AVENIR soutient ses élus avec succès depuis sa création dans le Groupe en 2006. Réussite garantie.



La LOI instaure une protection des salariés dès la candidature ainsi qu'une augmentation annuelle obligatoire de salaire des élus >= à la moyenne.

Remplissez le bulletin de candidature au verso et devenez représentant du personnel en profitant du crédit d'AVENIR et de son image auprès des salariés.

Vous participerez ensuite à la satisfaction des salariés et à la réussite du syndicat.

AVENIR s'engage et assume ses engagements depuis sa création en 2006.